

SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Bongheat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Lydie GARINO, Maire.

Présents : Lydie GARINO, Christian CHALARD, Daniel IMBERT, Florian VRAMMOUT, Christophe DUPONT, Laurence GUILHOT, Jacky DELAIRE, Grégory ROCHE

Absent(s) ayant donné procuration : Marie-Claude ROSSI à Lydie GARINO, Marilyn ROY à Florian VRAMMOUT

Secrétaire de séance : Christophe DUPONT

Date de la convocation : le 05 juillet 2023

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Procurations : 2

Votants : 10

Quorum de 6 atteint

00 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 JUIN 2023

Votes Pour : **10** Contre : **0** Abstention : **0**

01 2023-028 ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT AGEDI

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune s'est rapprochée du Syndicat Mixte AGEDI afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 16 décembre 2022, et notamment de son article 11 relatif à l'adhésion,

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au Syndicat Mixte AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts.
- de charger Madame le Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- de désigner Monsieur Florian VRAMMOUT, 3^{ème} Adjoint, en tant que délégué de la commune à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.
- de prévoir au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses Statuts.

Votes Pour : **10** Contre : **0** Abstention : **0**

Réception en Préfecture le 18/07/2023

02 2023-029 ADOPTION DU RPQS 2022 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Votes Pour : **10** Contre : **0** Abstention : **0**

Réception en Préfecture le 18/07/2023

03 QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux de voirie 2023 – absence de subvention DETR 2023 :**

Madame le Maire informe l'assemblée que la demande de subvention déposée au titre de la DETR 2023 pour les travaux de voirie programmés cette année n'a pas été retenue par la Préfecture. Madame le Maire et Monsieur Christian CHALARD précisent que le budget communal 2023 étant très serré, la réalisation de ces travaux de voirie, sans cette aide de l'État, nous mettrait en grande difficulté financière.

Après en avoir discuté, l'assemblée décide, à l'unanimité, de repousser le programme de voirie à l'année prochaine avec demandes de subventions à renouveler.

- **Retour suite au rendez-vous avec Mme AGENIS du cabinet d'architectes ACA, Maître d'œuvre de l'opération de rénovation de l'église :**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle s'est rendue le 05 juillet dernier, en compagnie de Messieurs Florian VRAMMOUT, Christian CHALARD et Grégory ROCHE, à Clermont-Ferrand pour rencontrer Madame Élodie AGENIS, architecte du patrimoine du cabinet A.C.A., en charge de la maîtrise d'œuvre de l'opération de rénovation de l'église.

Pour rappel, ce rendez-vous avait été convenu afin notamment afin d'avoir des précisions quant à l'avenant établi récemment par le cabinet d'architectes mais aussi pour faire un point sur le projet et exposer à Mme AGENIS les difficultés budgétaires que rencontre la commune et qui ont une incidence directe sur l'avancée de l'opération de rénovation de l'église.

Cette réunion a permis de s'accorder sur l'urgence à effectuer les travaux de réfection de la toiture et du clocher dont l'état se dégrade rapidement. Ainsi, il est impératif de maintenir une programmation de ces travaux en 2024, le reste de l'opération pouvant attendre.

Le coût de la maîtrise d'œuvre et de cette partie de travaux, en tenant compte des subventions sollicitées auprès de la Région, du Département et de la DRAC, reste important au vu de l'état des finances communales.

Monsieur Christian CHALARD, Adjoint aux finances, a fait une projection comptable pour 2024. Il informe l'assemblée que les crédits budgétaires en section d'investissement risquent d'être insuffisants pour réaliser l'opération.

Madame le Maire suggère de soumettre le projet à la Fondation du Patrimoine afin de récolter des fonds via une cagnotte. Cette aide pourrait permettre de financer une partie du reste à charge de l'opération.

Madame le Maire et Monsieur Christian CHALARD indiquent que sans cette aide financière supplémentaire aucune autre opération d'investissement ne pourra être programmée en 2024, notamment la voirie qui devra donc faire l'objet d'un nouveau report en 2025.

Après en avoir discuté, l'assemblée, à l'unanimité, décide de donner priorité à la réfection de la toiture et du clocher de l'église pour 2024 avec une demande d'aide financière supplémentaire auprès de la Fondation du Patrimoine. Les travaux de voirie seront eux, programmés en fonction des finances soit en 2024 soit en 2025.

- **Devis destruction nids de frelons asiatiques :**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté récemment la prise en charge d'une partie du coût de la destruction de nids de frelon asiatique sur la commune. Dans ce cadre, contact a été pris avec plusieurs entreprises pour connaître le coût d'une intervention.

Madame le Maire présente à l'assemblée les devis en sa possession.

Après en avoir discuté, l'assemblée décide de retenir l'entreprise Desinsectis' Arnau de Neuville qui a établi l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

- Destruction d'un nid de frelon asiatique d'une hauteur inférieure à 3,50 m : 95,00 € HT
- Destruction d'un nid de frelon asiatique d'une hauteur comprise entre 3,50 m et 9 m : 120,00 € HT
- Destruction d'un nid de frelon asiatique d'une hauteur supérieure à 9 m : sur devis complémentaire selon la hauteur réelle

Madame le Maire précise que l'entreprise n'est pas assujettie à la TVA.

- **Raccordement électrique à la Serve du Curé :**

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'elle a reçu une demande d'une association pour le raccordement électrique du lavoir de la Serve du Curé. Elle précise que ce raccordement avait déjà été envisagé il y a quelques années mais n'avait pas été validé par les élus de l'époque. Il permettrait d'organiser plus facilement des manifestations à la Serve.

Après en avoir discuté, l'assemblée n'est pas contre l'idée mais souhaite avoir plus d'éléments d'information techniques et financiers pour se prononcer. Une étude est à faire sur la question et une décision sera prise en fonction, ultérieurement.

- **Demande de remise sur prochaine facture d'assainissement collectif suite à une fuite :**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a récemment reçu en Mairie une demande de la part d'une abonnée au service d'assainissement collectif.

Sur un courrier de réclamation, cette dame explique qu'elle a un robinet extérieur qui a cédé ce qui a provoqué une fuite importante d'eau potable dans son terrain.

En effet, sa consommation d'eau, relevée par le SIAEP Rive Gauche de la Dore fin février 2023, s'élève à 98 m³ alors qu'elle se situe habituellement aux alentours des 25 m³. Elle fournit, à l'appui de sa demande, un courrier du SIAEP l'alertant sur sa consommation élevée pour 2023 ainsi que les factures d'eau de cette année et des années précédentes.

Elle sollicite de la commune une diminution de la consommation d'eau prise en compte pour la prochaine facturation de la redevance d'assainissement collectif. Elle argumente sur le fait que l'eau excédentaire n'a pas été déversée dans le réseau collectif.

Après en avoir discuté et compte-tenu des circonstances exposées, l'assemblée consent à faire un geste et à écrêter 50 m³ de sa consommation d'eau pour la facturation d'assainissement. Aussi, sa redevance d'assainissement collectif 2023 sera calculée à partir de 48 m³ d'eau consommée au lieu des 98 m³ relevés. L'assemblée précise que cette remise est accordée à titre exceptionnel.

- **Création d'une association bongheatoise junior :**

Madame le Maire rappelle le projet de création d'une association junior par des jeunes bongheatois pour organiser des évènements autour du football, et informe l'assemblée qu'elle les a reçus récemment en Mairie. Ils sont venus présenter leur projet de tournoi de foot à 5 intercommunal. Ce sont trois collégiens ; Elias, Pierre et Timéo, qui sont accompagnés dans leur projet par le service jeunesse de Billom communauté, dans le cadre du programme Bi'Kigaï. Afin de se lancer sereinement dans cette aventure, ils sollicitent un soutien financier de la commune.

Madame le Maire présente le dossier du projet à l'assemblée.

Après en avoir discuté, l'assemblée décide de donner un accord de principe au versement d'une aide financière à cette future association junior pour les soutenir dans leur projet. Le montant de cette subvention sera voté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal. Mais d'ores et déjà l'assemblée suggère, compte-tenu des difficultés budgétaires de la commune, d'adapter la subvention communale aux associations 2023 fixée initialement à 300€ pour la ramener à 250€. Cette diminution permettra de subventionner la nouvelle association junior.

- **Remplacement des fenêtres du logement locatif :**

Monsieur Grégory ROCHE présente à l'assemblée des devis établis pour le remplacement des fenêtres du logement locatif de la commune. En effet, les fenêtres actuelles qui sont anciennes sont des passoires thermiques et ne respectent pas les normes en vigueur en termes d'isolation.

L'offre la moins chère s'élève à 4 822,34€ Hors Taxes.

Au vu des problèmes budgétaires actuels, il convient de chercher des aides financières permettant de diminuer le coût des travaux pour la commune sans quoi ils ne pourront pas se faire. Aussi, il est prévu de se renseigner auprès de Billom communauté qui a un partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) mais aussi auprès des organismes départementaux et nationaux comme l'ADUHME 63 (agence locale des énergies et du climat du Puy-de-Dôme), l'ADEME (agence de la transition écologique) et l'ADIL 63 (Agence Départementale d'Information sur le Logement du Puy-de-Dôme).

- **SIAEP – nouvelles prestations et travaux à venir :**

Madame le Maire informe l'assemblée que le SIAEP Rive Gauche de la Dore propose une rencontre à l'occasion d'un prochain conseil municipal en fin d'année, afin de présenter le fonctionnement du nouveau SIEA RGD (Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement de la Rive Gauche de la Dore), ainsi que les prestations de services qu'ils peuvent proposer à la commune.

Monsieur Daniel IMBERT, Adjoint en charge des travaux, informe l'assemblée que des travaux de renforcement de canalisation d'eau potable avec reprise de branchements sont prévus par le SIAEP en septembre 2023. Les travaux concernent la RD 20 du carrefour de La Roche jusqu'au centre-Bourg (au niveau de la salle polyvalente), la route sera donc barrée avec maintien de l'accès des riverains, une déviation sera mise en place. Les dates précises seront communiquées ultérieurement.

- **Éclairage Public à Herment :**

Madame le Maire rappelle la décision prise au début du mois de juin suite aux incendies survenus au village d'Herment, de rétablir l'éclairage public durant la nuit et ainsi de faire exception au principe d'extinction provisoirement.

Après discussion, les élus décident à l'unanimité d'éteindre les candélabres à Herment de 22h00 à 6h00 du matin, considérant la sécurisation du lieu incendié et les investigations par les autorités compétentes en cours.

- **Rapport d'activités de Billom communauté - Présentation :**

Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activités 2022 de Billom communauté qui a été envoyé à tous avec la convocation à la présente séance.

FIN DE SÉANCE : 21H00